

MESURES MISES EN ŒUVRES RELATIVES AU PROTOCOLE NATIONAL DE DECONFINEMENT ET D'ACCUEIL DU PUBLIC A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020–

Covid 19

Annexe au Plan de Continuité d'Activité (PCA) et au document d'évaluation des Risques (DUER)

Dans le cadre de la continuité d'activité de l'entreprise durant la période pandémique sur des activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail et conformément au Protocole Nationale de déconfinement du 24 Juin 2020, voici les mesures mises en œuvre par Exit Conseil à compter de cette date (Ces mesures ont pour objectif d'assurer la sécurité des employés et des visiteurs sur le site)

HYGIENE ET GESTION DU FLUX

- *Obligation pour tous les salariés et visiteurs de rentrer dans le centre avec un masque de protection (Chirurgical, FFP, Tissu, ...) qu'ils devront obligatoirement porter dès leur entrée dans le centre.*
- *Obligation pour les salariés et visiteurs de se laver les mains (eau et savon ou solution hydro alcoolique) avant l'entrée dans le centre et avant/après chaque manipulation ;*
- *Rappel des mesures barrières affichées dans le centre (entrée, points de passages, portes de salles de cours, accueil administratif) ;*
- *Interdiction de se serrer la main, accolades ou autres contacts physiques ;*
- *Aménagement des salles de cours et respect des distances de sécurité (Minimum 1mètre) entre les stagiaires et le formateur ;*
- *Respect de la gestion des flux, une entrée unique, une sortie unique et un parcours indiqué sur les murs et au sol de du centre de formation. ;*
- *Aération de toutes les pièces du centre tous les jours (Porte de la salle et/ ou fenêtre ouverte)
Maintien des portes ouvertes et autant que possible aération des salles par les fenêtres sur les temps de pause*
- *Désinfection complète du centre avec les produits spéciaux Covid 19 par la société NET4PRO toutes les deux semaines (Démarrage le 06 Mai 2020) ;*
- *Nettoyage quotidien du centre chaque matin par la société NET4PRO dans le respect des procédures de nettoyage covid19 ;*
- *Désinfection quotidienne des poignées, interrupteurs, rampes et portes du centre par Mme EGO ou à 13H, lingettes désinfectantes remises à chaque stagiaire pour nettoyage de sa table attirée ;*

Exit Conseil a obtenu la Certification de Services QUALICERT conformément au référentiel « Centre de Formation professionnelle pour les activités privées de sécurité et de sûreté - RE/CFS » pour la formation CQP-APS, sur le site pédagogique du 56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG.

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2022-01-20-20170587568

ORGANISATION ET HORAIRES

- *Un planning décalé mis en place chaque jour entre les formateurs afin de convenir de départs en pauses décaler (Ex : pause du Groupe1 à 10h15, pause du groupe 2 à 10h30, pause du groupe 3 à 10h45 ;*
- *Condamnation de la salle de restauration et machine à café/confiserie/fontaine à eau qui peuvent constituer des foyers d'infections ; retrait des chaises et tables en salle de pause afin de limiter les zones de rassemblement et de propagation du virus, mise en place de cafetière dans chaque salle (sur la base du volontariat un stagiaire ou le formateur sert le café aux autres pour éviter les manipulations par plusieurs personnes – le lavage des mains avant et après manipulation est obligatoire)*
- *La pause déjeuner, qui pourra être prise directement dans la salle de cours, chacun à sa place fixe pour la journée et/ou pour la durée de la formation si elle doit durer plusieurs jours. L'accès aux micro-ondes et le réfectoire ne pourront être utilisés pour la prise du déjeuner ;*
- *La dispense des formations dans le respect des divers référentiels sera respectée avec des démonstrations opérées par les formateurs sur des mannequins désinfectés au préalable (MAC APS, SST , SSIAP) en remplacement des cas concrets collectifs qui intégraient des contacts physiques entre formateur et stagiaires . Si le formateur et les apprenants doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec par exemple du gel hydro alcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne. L'entretien du matériel utilisé est effectué avant et après chaque utilisation avec un détergent/désinfectant par le formateur (SSI, Extincteurs, etc...) ;*
- *Les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés. Chacun (salariés et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone...). Privilégier les oreillettes pour les smartphones (Les stagiaires sont informés par convocations qu'ils doivent venir avec leur propre stylo, support de prise de note, thermos et repas froids) ;*
- *Les claviers seront dotés chaque jour de film étirable qui facilitera le nettoyage quotidien de ceux-ci dans la mesure où ceux-ci sont partagés;*
- *Toutes les mesures d'accueil pour les examens et la tenue des jurys relèvent des mêmes règles que L'accueil des stagiaires ;*
- *Nous incitons les salariés, visiteurs, stagiaires symptomatiques à ne pas se rendre sur le centre Exit Conseil ou à le quitter immédiatement si les symptômes se révèlent sur le centre Exit Conseil et à consulter, si possible par téléconsultation, un médecin afin d'obtenir la prescription de dépistage ;*
- *Prise de température via thermomètre flash sur demande.*

Exit Conseil a obtenu la Certification de Services QUALICERT conformément au référentiel « Centre de Formation professionnelle pour les activités privées de sécurité et de sûreté - RE/CFS » pour la formation CQP-APS, sur le site pédagogique du 56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG.

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2022-01-20-20170587568

ORGANISATION INTERNE ET ADMINISTRATIVE

- *En cas de livraison nécessitant une installation, les visiteurs devront respecter les dispositions énoncées ci-dessus ;*
- *Les dossiers post formations seront mis en quarantaine dans l'armoire prévue à cette effet pendant 3 jours.
Lors de la récupération des dossiers après la quarantaine de 3 jours Mme EGO ou Mme MORVAN scanneront l'intégralité des dossiers en prenant soin de se nettoyer les mains avant et après manipulation du scanner et des documents ;*
- *Open Flex pour les salariés administratifs (choix d'un bureau isolé selon les disponibilités) ;*
- *Nous incitons les salariés, visiteurs, stagiaires symptomatiques à ne pas se rendre sur le centre Exit Conseil ou à le quitter immédiatement si les symptômes se révèlent sur le centre Exit Conseil et à consulter, si possible par téléconsultation, un médecin afin d'obtenir la prescription de dépistage ;*

EXIT CONSEIL
Le 1^{er} Septembre 2020

Exit Conseil a obtenu la Certification de Services QUALICERT conformément au référentiel « Centre de Formation professionnelle pour les activités privées de sécurité et de sûreté - RE/CFS » pour la formation CQP-APS, sur le site pédagogique du 56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG.

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2022-01-20-20170587568